

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 26
- Votants : 30
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 15

**DEL 2020\_020**

### Date de convocation :

Le 4 mars 2020

### Date d'affichage :

Le 5 mars 2020

Fait à Aigondigné,

Le 10 mars 2020

Ont signé au registre tous les  
membres présents.

L'an deux mil vingt, le 10 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clerf Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

### Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

DAGOIS Françoise, pouvoir à GUIBERT Monique  
DIDIER Emilien, pouvoir à ROUXEL Patricia  
MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAUT Evelyne  
AUDOUX Angélique, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel

### Excusé(e)(s) :

PORTET Sébastien,

### Absent(e)(s) :

AUTRET Erwan, BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BOURDIER Christine, BRELAY Lylia, CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSEON Isabelle, DUCHEMIN Jean-Luc, ECALE Laurence, GIRAULT Maryvonne, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey

### Secrétaire de séance :

PARANT Dominique

## Délibération 2020\_020 : FINANCES

### Objet : Tarifs des droits de place

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'harmonisation des tarifs des droits de place des marchands ambulants afin de pratiquer une politique cohérente sur la commune.

Le Bureau municipal émet la proposition suivante :

- 1 € du MI sans électricité
- 2 € du MI avec électricité

Ces tarifs sont cohérents avec ceux pratiqués dans les communes avoisinantes. Ils assurent également une égalité de traitement entre tous les marchands sans distinction de leur lieu de résidence ou de produits vendus.

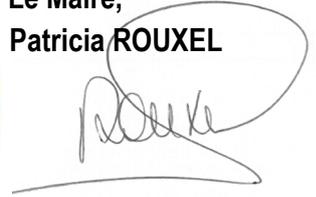
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- **Fixe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 les tarifs de droit de place pour l'ensemble des marchands ambulants à**
  - 1 € du MI sans électricité
  - 2 € du MI avec électricité

- Dit que les délibérations précédentes sont abrogées.



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.